



FORMATION

Le foncier agricole : Quelles en sont les règles ? Comment y avoir accès ? Comment le protéger ?

13 et 14 octobre 2021

à la maison de l'agriculture à Annecy (52, avenue des îles)

Intervenant-es : Audrey Bideau, juriste au Comité d'Action Juridique, spécialisée dans le droit agricole et un bénévole du CAJ 74

Deux jours de formation pour se repérer dans le statut du fermage, le contrôle des structures, la SAFER, les règles d'urbanisme et pour construire sa stratégie de recherche de foncier agricole.

Renseignements

Inscriptions

Albe Giovannangeli
(responsable de stage)
07 62 73 51 37
installation@addear74.fr

Programme

Voir au dos

Modalités financières

Prise en charge par VIVEA, CPF, pôle emploi, ... Contactez-nous !

COMITÉ
d'ACTION
JURIDIQUE
HAUTE-SAVOIE

**ADDEAR**
HAUTE-SAVOIE
Réseau
de l'agriculture
paysanne

**ARDEAR**
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

LE FONCIER AGRICOLE : QUELLES EN SONT LES RÈGLES ?

COMMENT Y AVOIR ACCÈS ? COMMENT LE PROTÉGER ?

Objectifs de la formation : Comprendre les outils juridiques à votre disposition concernant les terres agricoles. Connaître et comprendre l'ensemble des contrats permettant la mise à disposition de foncier agricole en particulier les règles du fermage agricole. Connaître ses droits et devoirs en tant que propriétaire/bailleur. Avoir des repères pour construire une stratégie de recherche de foncier. Connaître les outils pour agir localement pour protéger le foncier agricole.

Public : paysan-nes et futur-es paysan-nes, avec ou sans terres, bénévoles associatifs, salarié-es de structures ou collectivités intervenants dans le secteur agricole.

Programme et méthodes pédagogiques : Ces journées alterneront temps d'apports théoriques, d'exercices et de mise en pratique, d'échanges, pour vous permettre de creuser et d'interroger vos projets afin d'être maître de vos choix.

1^{er} JOUR – 13 OCTOBRE 2021 (9H30 - 17H30)

► **Le statut du fermage :** qu'est-ce que le statut du fermage (historique et objectifs), les règles du statut du fermage, les baux ruraux (les différents types de baux, être en mesure de bien le rédiger).

2^e JOUR – 14 OCTOBRE (9H30 - 17H30)

► **Le contrôle des structures, les autorisations d'exploiter et moi :** contrôle des structures (comment ça fonctionne?), autorisations d'exploiter (en quoi ça me concerne?), comprendre les outils (tableau des demandes d'autorisations d'exploiter, dossier de demande...)

► **La SAFER :** fonctionnement et rôle, les outils de la SAFER (notification de projet de vente, appel à candidature,...)

► **Un module au choix : Construire son plan d'action !** Rechercher collectivement tous les moyens de recherche de foncier ; construire sa stratégie individuelle d'accès au foncier /// **Les règles d'urbanisme :** réglementation d'utilisation des sols, comprendre les PLU, les outils pour protéger le foncier agricole.

Modalité d'évaluation des acquis : Évaluation en continu avec des mises en situation et du travail sur le projet. L'évaluation se fera au moyen d'un questionnaire bilan écrit de fin de formation portant sur le contenu et la forme de la formation. Une attestation de formation sera remise à l'issue des 2 jours.

Conditions pratiques : Journées de 9h30 à 17h30. Repas tiré du sac sur place le midi. Sauf avis contraire, les coordonnées des participants sont partagées pour faciliter l'organisation de co-voiturages.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Une formation vivante et collective avec des intervenant-es à l'écoute de vos projets individuels



**COMITÉ
d'ACTION
JURIDIQUE
HAUTE-SAVOIE**